

L'ALLOCATION des TRAVAILLEURS de L'AMIANTE et les autres REVENUS

Autre revenu	Cumulable	partiellement cumulable	non cumulable
Salaire ou revenu professionnel			X
Avantage personnel de vieillesse du Régime Général			X
Allocations chômage et indemnités journalières			X
Préretraite			x
Pension d'invalidité		X	
Avantage de réversion		X	
Pension personnelle de retraite (Régime spécial)		X	
Rente AT / MP	X		
Pension de retraite militaire	X Jusqu'à 60 ans	X A partir de 60 ans	
Pension de retraite servie par les régimes de retraite complémentaire.	X		
Attention : le montant de l'ATA est imposable et pris en compte pour l'attribution éventuelle de certaines prestations par la CAF	X		